

Date de la convocation : 28 août 2020

Date d'affichage : 15 septembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Madame Nicole BURNEL, Madame Sandrine CONGIA, Madame Magalie HAROU, Monsieur Laurent HERKOUS, Monsieur Romain CALZA, Madame Ludivine KERFOURN, Philippe YVON, Madame Noëllie LEBRUN, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur Vincent PAVIE et Monsieur Alain VALOIS formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Monsieur BACHELET Bruno

A été nommé secrétaire : Monsieur CALZA Romain

DÉLIBÉRATION 2020/28 : AUTORISATION Á DÉFENDRE DANS UN CONTENTIEUX DÉTERMINÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que Monsieur TISSERAND Pierre a saisi le tribunal administratif de Rouen à l'effet d'obtenir un recours gracieux suite au refus de sa demande de permis de construire N° 027 538 19 L0004 (dossier N°2002847-2)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de débattre de cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur de Maire,

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instante pendante devant le Tribunal Administratif de Rouen.

Suite à la délibération 2020-23 autorisant le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

Après en avoir en délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Rouen
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Rouen.

- De désigner le cabinet d'avocats LEGENDRE Jean-Paul, avocats au Barreau de l'Eure, 37 rue Joséphine 27 000 Evreux
- En l'absence de prise en charge par l'assureur de la commune (Groupama) d'autoriser Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.
- La présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
- La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

DÉLIBÉRATION 2020/29 : ACHAT MOBILIER ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient suite à la crise sanitaire d'investir dans l'achat de tables et des chaises pour l'école afin de respecter les distanciations sociales.

Par conséquent il présente le devis N° 7043394B de la société Manutan Collectivités, d'un montant de **4 054.45 € TTC**

Pour : 6 lots de deux chaises

2 lots de quatre chaises

30 tables

10 casiers

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2020/30 : DÉLÉGUÉ CNAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué élu pour le mandat 2020-2026 au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Conformément aux articles L 191, L 225 et L 335 du Code électoral, le Conseil Municipal décide d'élire

M.BEAUCHÉ Jean-Charles, fonction Maire en tant que délégué élu auprès du Centre National d'Action Sociale.

DÉLIBÉRATION 2020/31 : ENTRETIEN DU LOTISSEMENT MAURICE RABASSE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'évoquer avec la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge que l'entretien des espaces verts du lotissement Maurice Rabasse et les frais s'y afférents soient à leur charge.

Cette parcelle leur appartenant, il serait logique que les dépenses liées à son entretien leur reviennent.

La commune continuerait à se charger du nettoyage de la voirie et des abords du terrain de jeu.

L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

TRAVAUX ÉGLISE :

Monsieur le Maire souhaite évoquer avec le conseil les travaux programmés à l'église. Mise en sécurité et accessibilité de l'église, du cimetière et des abords

Subvention DETR accordée : **11 551€**

Aide départementale : **11 551 €**

Coût estimé du projet : **38 503€ HT**

Les travaux seront réalisés par les entreprises Orvain et Segrestain

Il faut également réfléchir à l'achat d'une barrière, s'agissant de patrimoine classé nous devons respecter les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, par conséquent celle-ci ne doit pas être en PVC, le bois étant plus contraignant au niveau de l'entretien, Monsieur le Maire propose de se renseigner sur les tarifs d'une barrière en fer forgé.

QUESTIONS DIVERSES :

• Achat peinture boîte à lire et portillon école

Afin de terminer, et d'harmoniser l'entrée de l'école, Monsieur le Maire propose l'achat de peinture pour peindre la boîte à lire et le portillon. Même couleur que la barrière et poteaux du préau rouge ?

Mme HAROU Magali propose de se renseigner pour la pose de stickers.

• Entretien du nouveau terrain (parcelle Reignier)

Monsieur le Maire souhaite demander à une entreprise de réaliser l'entretien de la parcelle Reignier. Une demande de devis sera faite.

Monsieur CAHARD, le premier adjoint souhaite aussi qu'une demande de devis pour une barrière soit également demandée ce qui sera fait.

• Déplacer les points de collecte du bourg

Lorsque l'ouverture sur la parcelle REIGNIER située juste derrière les points de collecte sera réalisée il faudra modifier leur l'emplacement.

Plusieurs propositions sont évoquées, juste les avancer au niveau de la première place de parking, les mettre en face sur le parking à côté de la salle des fêtes, pourquoi pas les placer un peu plus loin ?

Mais la majorité des conseillers semble penser qu'il est préférable de les laisser dans le même secteur, centre bourg, proche salle des fêtes...

- **Projets travaux : SDIS, salle communale, voirie centre bourg, monument du maquis...**

Monsieur le Maire évoque les différents projets / travaux à venir :

- SDIS : faire la demande de schéma directeur, pour voir les bornes à incendie à mettre en place.
- Salle communale : Audit énergétique pour des travaux d'économie d'énergie (chauffage..) mise aux normes handicapées
- Voirie centre bourg : La commission voirie et travaux doit se réunir : écoulement des eaux, réfection des trottoirs...
- Monument du maquis : Voir les travaux nécessaires pour sa restauration, le remettre en état.

- **Chemin station d'épuration**

La commission voirie va se réunir pour réaliser et étudier un devis pour la création d'un chemin à la station d'épuration.

L'entreprise JPTA sera sollicitée.

- **Grille pluviale devant la maison de Mme Mulet**

La maison de Madame SLYWYCZ située rue de l'Église, s'est retrouvée inondée, lorsqu'il pleut l'eau ne va pas dans l'avaloir, peut-être faudrait-il en mettre un plus grand ?

La commission voirie va étudier le problème.

- **Travaux assainissement pluvial chemin du caillou Marais**

Les trois maisons situées au caillou Marais se retrouvent régulièrement inondées, ainsi que la maison située en contrebas.

La Mairie va contacter la communauté de Communes afin de palier à ce problème.

- **RD 98**

Monsieur le Maire informe que depuis la réunion de juillet 2020, il est toujours en attente.

On ne sait toujours pas quand elle sera ouverte à nouveau.

- **Postes de relevage Maquis Surcouf/ Côte des Monts**

Les deux postes se trouvent actuellement sur des propriétés privées.

Concernant celui situé côte des Monts Monsieur le Maire demande l'autorisation pour négocier son achat avec la propriétaire, les membres du conseil municipal acceptent.

Pour le poste situé au Maquis Surcouf contacter également le propriétaire.

- **Commission voirie le 23 septembre 2020 à 9h00 à Thiberville (salle des fêtes)**

Monsieur BEAUCHÉ ne pourra être présent, Monsieur CAHARD va essayer de déplacer une visite de la station d'épuration afin de se rendre disponible, si ce n'est pas le cas Monsieur PAVIE propose de s'y rendre.

- ***Repas des anciens 2020***

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle et des restrictions des strictes liées à celle-ci, Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent annuler le repas des anciens pour cette année.

Proposition est faite d'offrir à tous les bénéficiaires qui le souhaitent un colis gourmand, en accord avec les membres du CCAS.

- ***Formations DIF Droit Individuel à la Formation***

Monsieur le Maire informe les nouveaux élus qu'ils ont le droit au DIF (20h).

Il est également possible que les formateurs se déplacent sur site dès qu'il y a au moins 5 candidats, Monsieur le Maire souhaite proposer aux élus des communes voisines.

Fin de séance à 23h30